

Agenda fiscal & social

Janvier 2011

→ Jeudi 13 janvier

Personnes physiques ou morales intervenant dans le commerce intracommunautaire

- Dépôt auprès du service des douanes de la déclaration des échanges de bien (DEB) entre États membres de l'Union européenne au titre des opérations effectuées en décembre 2010. (*Centre interrégional de saisie des données*).
- Dépôt de la déclaration européenne des services (DES) au titre des prestations de service réalisées en décembre 2010 en utilisant le téléservice DES.

→ Samedi 15 janvier

Sociétés soumises à l'IS ayant clos leur exercice le 30 septembre 2010

- Paiement (*Service des impôts*) :
 - du solde de liquidation d'IS afférent à cet exercice
 - du solde de la contribution sociale de 3,3%
 - du solde de la contribution sur les revenus locatifs
- Déclaration des résultats n°2065 et pièces annexes ou connexes en cas de souscription par voie électronique pour les entreprises relevant de la DGE ou dont le chiffre d'affaires HT a dépassé 15 000 K€ ou qui ont adhéré volontairement à la procédure TDFC.

Sociétés de personnes dont l'un des membres est soumis à l'IS clôturant leur exercice le 31 janvier 2011

- Paiement de l'acompte sur la contribution sur les revenus locatifs et production du relevé d'acompte n°2581 (*service des impôts*).

→ Lundi 31 janvier

Sociétés soumises à l'IS ayant clos leur exercice le 31 octobre 2010

- Déclaration des résultats n°2065 et pièces annexes (*service des impôts*).
- Pour les sociétés n'employant pas de salariés, déclaration des sommes versées en 2009 à titre de commissions, honoraires, courtages, vacations, ristournes et autres rémunérations (DAS 2) (*Direction des services fiscaux*)
- Déclaration des sommes versées en 2009 à titre de droits d'auteurs et d'inventeur (CGI art. 241)

Tout employeurs

- Déclaration des traitements et salaires (DADS) payés au cours de l'année 2010

Entreprises relevant du régime simplifié d'imposition en 2010

- Option pour le régime réel normal à compter du 1er janvier 2011, en fonction des créances acquises et des dépenses engagées (*Service des impôts*)

Titulaires de BNC placés sous le régime de la déclaration contrôlée

- Option pour la détermination du résultat, à compter du 1er janvier 2011, en fonction des créances acquises et des dépenses engagées (*Service des impôts*)